

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC37

présenté par
M. Testé, rapporteur

ARTICLE 3

Après le mot :

« sein »

supprimer la fin de l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir les modalités d'élection du président de la conférence des financeurs, en ne réservant pas ce poste aux seuls représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et du mouvement sportif.